

**BULLETIN D'INSCRIPTION :**  
**« Mieux travailler ensemble »**

**29 JANVIER 2014**

**Frais d'inscription : 90 euros**

**Date limite d'inscription : 6 janvier 2013**

**(Dans la limite des places disponibles)**

Ce bulletin d'inscription vaut **INSCRIPTION DEFINITIVE**  
(Accord ferme de prise en charge ou paiement immédiat)

**i** En cas de désistement, veuillez prévenir par mail  
uniquement, le secrétariat de la SFLS, au plus tard 10 jours  
avant le début de la formation.

Dans le cas contraire, les frais d'inscription seront dus.

NOM :

\_\_\_\_\_

Prénom :

\_\_\_\_\_

Profession :

\_\_\_\_\_

Employeur :

\_\_\_\_\_

Email

\_\_\_\_\_

Téléphone portable :

\_\_\_\_\_

**Coordonnées précises de la personne et du service à qui devront être transmises la facture et la convention si nécessaire.**

NOM Prénom :

\_\_\_\_\_

Adresse :

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Email :

\_\_\_\_\_

Tél. :

\_\_\_\_\_

**Bulletin à adresser au :**

Secrétariat SFLS

Hôpital du Tondu - Groupe hospitalier Pellegrin

33076 BORDEAUX

Tél : 05 56 96 47 91 - Fax : 05 56 79 60 87

e-mail : [sfls@wanadoo.fr](mailto:sfls@wanadoo.fr)

Site Internet : [www.sfls.aei.fr](http://www.sfls.aei.fr)

**OBJECTIFS GLOBAUX**

Formation d' 1 journée pour mieux travailler ensemble.

Cette formation est basée sur la multidisciplinarité : infirmières ; médecins et cadres de santé. Elle a pour but de faciliter la collaboration entre les soignants et dans le contexte législatif actuel, d'anticiper l'acquisition de connaissances nécessaires pour la mise en œuvre de coopérations et de pratiques avancées.

**Le public attendu :**

Les personnels paramédicaux et médicaux (si possible participants en binôme) impliqués dans la prise en charge globale des patients de médecine ou d'infectieux souhaitant être plus efficaces dans leur collaboration et qui envisagent une coopération.

Association régie par la loi 1901  
Enregistrée le 21 avril 1994 à la Préfecture du Nord n° 5/28995

Hôpital du Tondu - Groupe Hospitalier Pellegrin  
Place Amélie Raba Léon - 33076 BORDEAUX Cedex  
Tél : 05 56 96 47 91 - Fax 05 56 79 60 87 email: [sfls@wanadoo.fr](mailto:sfls@wanadoo.fr)

**Séminaire de Formation**

De la



**« Mieux travailler ensemble  
Médecin-Infirmier-Cadre :  
De la délégation à la  
coopération »**

---

**Mercredi 29 janvier 2014**

---

GH pitié Salpêtrière  
47/83 bd de l'hôpital  
Bâtiment UHSI  
75013 PARIS

Organisateurs :  
**Valérie ACHART DELICOURT et Jade GHOSN**

N° Agrément Formation : 72330472433  
N° Agrément FMC : 100258

## Mercredi 29 janvier 2014

### MATIN

#### 9H30

Accueil des participants.

#### 10h00

Présentation, tour de table, pré-évaluation.

*V. ACHART DELICOURT et J. GHOSN*

#### 10h15

Evolution de la collaboration médicale et paramédicale : De la délégation à la coopération.

Rapport Berland et aspects législatifs

Constitution des dossiers aux instances.

*V.ACHART-DELICOURT – C. SLIWKA*

#### 11h15

Pause

#### 11h30

Coopération Fibroscan + recherche  
*IDE Noémi Seurat (Pitié salpêtrière)*

#### 11H45

Exemples de deux coopérations :  
Médecine du voyage et vaccination  
*S. SADAoui et Docteur A. PERIGNON*  
*(Pitié salpêtrière)*

#### 12h30

Repas

## Mercredi 29 janvier 2014

### APRES-MIDI

#### 13h45

Recherche infirmière : en France et modèle Anglo-Saxon.

Quelle place pour le médecin ?

*C. DEBOUT*

#### 14h45

Pause

#### 15h00

Dépistage et TROD VIH : nouvelle législation.

Articulation de la délégation

Médecin/IDE.

*Bichat ide/médecin*

#### 16h00

Post-évaluation

#### 16h30

Fin de la journée

## FRAIS D'INSCRIPTION : 90 EUROS

Sauf mention contraire, ces frais incluent l'accès aux sessions de formation, les repas du midi et le matériel pédagogique distribué.

Ils ne comprennent pas les frais d'hébergement, les repas du soir, et les petits déjeuners lorsque la formation a lieu sur plusieurs jours.

### Procédure d'inscription :

Si vous souhaitez vous inscrire à cette formation, merci de remplir le bulletin d'inscription et le retourner au secrétariat de la SFLS. N'hésitez pas à contacter le secrétariat pour informations complémentaires.

L'accès aux formations se fait en fonction des places disponibles dans l'ordre d'arrivée des demandes.

### Règlement :

- ✓ Par chèque joint avec votre bulletin d'inscription
  
- ✓ Ou, si vous pensez obtenir un accord de prise en charge de la part de l'organisme de formation continue dont vous dépendez, merci de les contacter, et de leur demander de faire les démarches auprès de la SFLS.

En cas d'impossibilité de financement institutionnel, la SFLS vous offre la possibilité de vous inscrire à titre individuel pour un montant de 35 €, en fonction des places disponibles. **Si votre candidature est retenue**, vous devez obligatoirement transmettre à la SFLS la notification de refus de prise en charge de l'organisme dont vous dépendez.